



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-798

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Affaires juridiques

75-2024-12-23-00023 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Hugues BIED-CHARRETON, directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, et à Madame Anne TALON, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, adjointe auprès du directeur régional, en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-12-23-00023

Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur Hugues BIED-CHARRETON, directeur
régional des Finances publiques d'Ile-de-France
et de Paris, et à Madame Anne TALON, directrice
du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des Finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris, adjointe auprès du
directeur régional, en matière d'actes relevant
du pouvoir adjudicateur

Arrêté

portant délégation de signature à Monsieur Hugues BIED-CHARRETON, directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, et à Madame Anne TALON, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, adjointe auprès du directeur régional, en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la commande publique;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'Etat du troisième grade, dans l'emploi de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 2023 portant nomination de Mme Anne TALON, administratrice de l'Etat du grade transitoire, dans l'emploi de chef de pôle (groupe VI) à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 9 octobre 2023 ;

Vu la décision ministérielle du 29 septembre 2022 portant affectation de Mme Anne TALON en qualité de directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 9 octobre 2023 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France n° IDF-2023-10-05-00007 du 5 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Anne TALON, administratrice de l'Etat du grade transitoire, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, adjointe auprès de la directrice régionale de Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à Monsieur Hugues BIED-CHARRETON, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, et dans la limite légale des marchés passés, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Madame Anne TALON, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, adjointe auprès du directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, et dans la limite légale des marchés passés, les actes d'ordonnancement secondaire et relevant du pouvoir adjudicateur. Cette délégation de signature est accordée dans les limites de l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Anne TALON.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2023-10-05-00008-75-2023-10-05-00004 du 5 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame Sophie MAHIEUX, directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, et à Madame Anne TALON, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, adjointe auprès de la directrice régionale, en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur est abrogé.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris et l'adjointe auprès du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025

Fait à Paris, le 23 décembre 2024

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME